



Accueil Actualités Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

Journal Officiel

Arrêté n°2019-003/PR/MTRA portant adoption du budget prévisionnel de l'exercice 2019 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

GG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU La Constitution du 15 septembre 1992;



Accueil Actualités Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

Journal Officiel

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du gouvernement ;

VU Le Décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;

VU Le Décret n°2018-179/PR/MTRA du 14 mai 2018 modifiant le Décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; VU Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du 04 décembre 2018

VU La Délibération n°7/DB/CA/2018 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant adoption du budget prévisionnel 2019 ;

SUR Proposition du Ministre du Travail chargé de la Reforme de l'Administration.

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 Décembre 2018.

ARRÊTE

Article 1 : Le budget prévisionnel de l'exercice 2019 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale s'établit comme suit :

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 07/01/2019

Le Président de la République, chef du Gouvernement ISMAÏL OMAR GUELLEH



Accueil Actualités Djibouti La Présidence Le Gouvernement Les Institutions

 (\uparrow)



Copyright © 2022 Présidence de la République - tout droit reservé. Réalisé par l'ANSIE

